

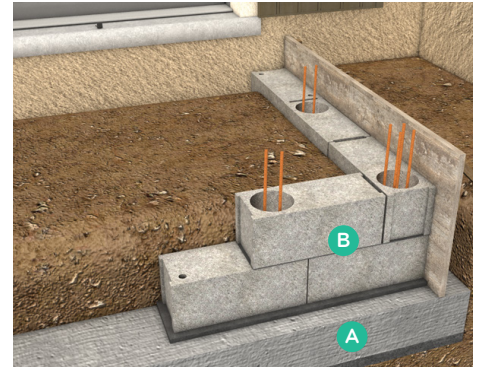


Contrôle de la mise en oeuvre de la terrasse maçonnée

checklist Voici les différents points à vérifier lors de la mise en oeuvre de votre terrasse maçonnée

Précautions avant les travaux

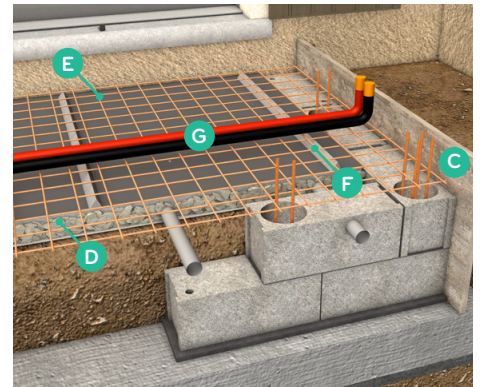
- Procéder aux démarches administratives : déclaration de travaux, autorisation d'occupation de la voirie.
- Faire réaliser une étude de sol est conseillé.
- Anticiper les besoins de points de lumières, points d'eau, prises électriques...
- Archiver les attestations d'assurance du professionnel.
- Faire un état des lieux des lieux de passage des ouvriers.



Points de contrôle de la mise en oeuvre

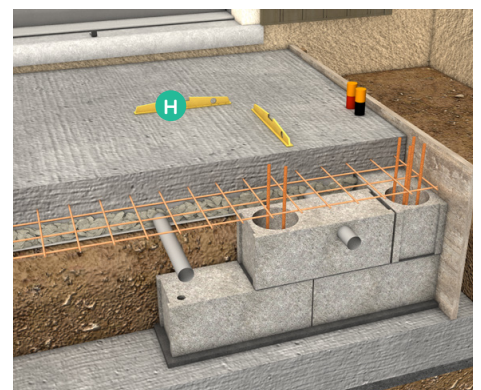
La terrasse doit être désolidarisée de la construction

- Contrôler les étapes de terrassement et de coulage des semelles de fondations **A** grâce à la checklist « **Contrôle des fondations** ».
- Vérifier que les murs de soubassement **B** correspondent à la hauteur prévue de la future terrasse.
- Vérifier que le coffrage de la dalle respecte le plan de la terrasse **C** et qu'un hériçonnage **D** est mis en oeuvre.
- Prendre une photo générale du ferrailage **E** et des cales **F**.
- Contrôler la bonne disposition des gaines et des réservations **G**.
- Contrôler la planéité et les pentes de la dalle après décoffrage avec un niveau à bulle **H**.



Réception du chantier

- Vérifier la non-obstruction des gaines et des réservations avec l'entreprise lors de la réception.
- Prendre garde aux bonnes finitions du revêtement de sol.
- Établir le PV de réception et noter les réserves le cas échéant.
- Archiver les documents relatifs aux travaux.



Entretien et usage

- Vérifier la bonne évacuation des eaux de pluie dans les semaines suivantes.
- Nettoyer régulièrement les évacuations d'eau.



Pensez à prendre des photos à chaque étape pour garder une trace du chantier.